ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 105

présenté par
Mme Motin

ARTICLE 4

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans la logique et par cohérence avec la demande de suppression des articles précédents, la création d'une commission de contrôle n'est pas souhaitable.

Une telle commission existe chez nos voisins belges mais n'a pas été suffisante pour éviter de nombreuses dérives.

C'est pourquoi cet article propose sa suppression.